# Réparateur de carrosseries et de dommages résultant d'une collision (310B)

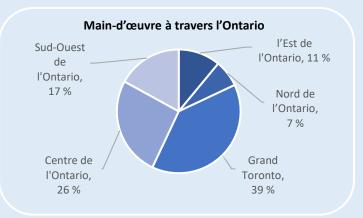


Les techniciens de carrosserie et de dommages resultant d'une collision <sup>1</sup> réparent et restaurent les pièces endommagées de la carrosserie des véhicules automobiles ainsi que les finitions intérieures. Ils réparent les composants intérieurs d'un véhicule, les composants électriques, ainsi que les ceintures de sécurité et les airbags pour les passagers. D'autres tâches comme l'alignement et le remplacement de composants de direction et de suspension. Pour des informations supplémentaires concernant ce métier, veuillez consulter <u>le champ d'exercice</u> du métier tel qu'indiqué dans le Règlement 875/21 de l'Ontario.

### PROFIL DE LA MAIN-D'OEUVRE



Source : Sondage population active – Basé sur 8 600 répondants



Source : Recensement 2021



Source: Recensement 2021

Réparateurs de carrosseries et de dommages résultant d'une collision (310B) Nombre de Certificate de Qualification Délivrées, 2022

114

Source : MSO Base de Données des Opérations

## PROFIL D'ÂGE

Main-d'œuvre par groupe d'âge

Les Réparateurs de carrosseries et de dommages résultant d'une collision sont plus âgés que les autres travailleurs du Sceau rouge.

Le tiers des Réparateurs de carrosseries et de dommages résultant d'une collision approchent de l'âge de la retraite (55 ans ou plus).

Source: Recensement 2021

# 15 à 24 Réparateurs de carrosseries et de dommages résultant d'une collision Tous les métiers Sceau rouge

Toutos los professions

■ Toutes les professions

### PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DE LA MAIN-D'OEUVRE

	Réparateur de carrosseries et de dommages résultant d'une collision	Changement depuis 2016	Tous les métiers Sceau rouge
Femmes+	5,5 %	+0,9 %	13,8 %
Immigrants	31,8 %	-0,8 %	26,2 %
Minorités ethniques	27,7 %	+5,0 %	23,3 %
Populations autochtones	2,9 %	-0,1 %	3,7 %
Personnes handicapées	13,4 %	s/o	13,5 %

Source : Recensement 2016, Recensement 2021

### **PARCOURS SCOLAIRE**

Le métier de réparateur de carrosserie et de dommages résultant d'une collisions est un métier à accréditation obligatoire en Ontario, nécessitant un certificat de qualification, un certificat provisoire de qualification ou un accord de formation enregistré actif pour exercer dans la province.

Un niveau d'éducation correspondant à 12 ans d'études est requis pour être admissible à un apprentissage.

Le programme d'apprentissage dure environ quatre ans et comprend 7 280 heures d'expérience de travail sur le terrain, ainsi que trois niveaux de formation en classe.

Source: Recensement 2021

Proportion de la main-d'œuvre détenant un titre d'étude postsecondaire



- Certificats ou diplômes d'un collège, ou d'un autre établissement non universitaire
- Baccalauréat ou grade supérieur
- Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat

En plus de détenir un certificat de qualification, plus d'un quart des réparateurs de carrosserie et de dommages résultant d'une collision détiennent également une qualification postsecondaire.

#### **REVENUS**

24,04 \$ - 45,00 \$

Plage de salaire horaire<sup>2</sup>

Source : Planification de la main-d'œuvre Ontario. (2023). Rapport sur les tendances du marché du travail : Données sur les offres d'emploi de janvier à décembre 2022

46 878 \$ - 87 750 \$

Plage de salaire annuel<sup>2</sup>

Source : Planification de la main-d'œuvre Ontario. (2023). Rapport sur les tendances du marché du travail : Données sur les offres d'emploi de janvier à décembre 2022

<sup>1</sup> L'information contenue dans ce profil s'applique à tous les Techniciens/techniciennes en collision, en carrosserie, en peinture et en glace de véhicule automobile et estimateurs/estimatrices de dommages (CNP 72411), ce qui inclut le métier de Réparateur de carrosseries et de dommages résultant d'une collision (310B) et Peintre de carrosseries automobiles (410N).

<sup>2</sup> Les compensations horaires/annuels peuvent varier en fonction de différents facteurs, y compris l'emplacement, d'autres certifications et l'expérience de travail. En Ontario, les employeurs, les syndicats et les organisations peuvent offrir des avantages tels que : l'assurance santé, les régimes de retraite, l'assurance dentaire et des programmes de formation, entre autres.

Veuillez-vous référer aux FAQ pour des informations supplémentaires et des définitions.

V2022